

Chronique fédérale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 6: **Basel : Mosaik einer Stadt**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE FÉDÉRALE

par H. Bæschenstein

D'un canton à l'autre.

A vrai dire, c'est avec un certain étonnement que le Suisse moyen observe l'intérêt que l'étranger réserve à la conférence de Genève, parce qu'en Suisse on a, hélas, l'habitude, non seulement de ces réunions, mais également de leur modeste rendement. Les finales du football, les assemblés annuelles des grandes associations et syndicats les plus importants, les expositions et vernissages qui ouvrent la belle saison, l'emportent de beaucoup.

Une exception peut être faite pour l'élection d'un membre du Gouvernement de Zurich, où à la veille de la dernière élection du Conseil un membre, M. Reich, est décédé. Ayant appartenu au parti démocratique qui avait enlevé ce siège aux radicaux lors du passage de M. Hans Streuli au Conseil fédéral, et puisque les catholiques sont très forts maintenant dans ce canton protestant, trois partis se disputent le siège : les démocrates avec à leur tête un professeur d'histoire médiévale, les catholiques avec un avocat et député, et les radicaux avec un avocat également qui est à la tête de l'union des associations sportives de la Suisse. Aucun des candidats n'ayant atteint la majorité absolue au premier tour du scrutin, la décision est renvoyée de quelques semaines.

Le 5 juillet, le citoyen bernois votera sur l'initiative des séparatistes jurassiens qui, pour préparer la création d'un canton du Jura, 23^e canton de la Confédération, enlevé à Berne, exigent un plébiscite uniquement dans le Jura. Nul doute que le canton tout entier repousse cette initiative, mais reste à savoir quel succès elle obtiendra dans le Jura même.

Le renouvellement du Parlement.

Au cours d'une session parlementaire de trois semaines au mois de juin, les Chambres fédérales discutent paisiblement le rapport de gestion du Conseil fédéral, le compte d'Etat 1958 et les comptes des Chemins de fer fédéraux donnent un nouveau statut au Parc national suisse, adoptent définitivement le nouveau tarif douanier et terminent l'élaboration de lois sociales. Mais que personne ne s'y trompe : c'est bien l'avant-dernière session du Parlement actuel, et les partis politiques discutent passionnément les préparatifs pour les élections du dernier dimanche d'octobre. Ces élections ne donneront certainement pas un résultat surprenant, puisqu'en Suisse la stabilité politique est de bonne tradition, mais la perte de deux, trois mandats est pour un groupe parlementaire de 60 conseillers nationaux et aux états déjà un fait politique considérable. Le groupe conservateur-chrétien-social compte actuellement 64 membres, le groupe radical-démocratique en a 62, le groupe socialiste 58. Abstraction faite du mythe des chiffres, il est incontestable que chaque groupe aspire à être le groupe le plus fort ; de là souvent l'im-

portance que l'on aime attribuer à un gain ou à une perte. Ensuite, il y a la question personnelle ; peu de députés ont annoncé leur départ, et la nouvelle génération se méfie des vétérans. Il est typique pour l'esprit des jeunes qu'à Berne même, ils ont lancé une initiative tendant à exclure du Conseil de la municipalité ceux qui y ont siégé pendant 12 ans. Il est vrai que l'Europe et même l'Amérique sont en partie gouvernées par des vieillards tels que le chancelier Adenauer, les présidents Heuss et Eisenhower, ou par des hommes d'un certain âge, tels que le général de Gaulle ou le premier ministre Harold Macmillan. Mais les Suisses se souviennent que leurs grands conseillers fédéraux, tels que les Jacob Staempfli, Numa Droz, Giuseppe Motta, et aussi Max Petitpierre, sont entrés au Gouvernement à l'âge de 35, 40 ou 45 ans. Aujourd'hui, un député entrant pour la première fois à l'âge de 45 ans peut s'en féliciter, et les hommes de 30 ans manquent totalement.

Défense nationale.

Les Commissions militaires et de finance des Chambres ont discuté l'avenir des dépenses militaires et la réorganisation de l'armée, pour le moment renvoyée à une date ultérieure. Au moins le public, à l'occasion du défilé du premier corps d'armée, que nous publions pages 16-17-18-19, a pu se rendre compte du matériel de guerre, dont la Suisse dispose, ainsi que des unités bien entraînées, malgré une longue période de paix et de repos. Les uns en tirent la conséquence que la Suisse restera toujours en dehors de la conflagration générale, les autres au contraire sont de l'avis que c'est grâce à ces sacrifices que le pays fut merveilleusement préservé. Ce débat public est en cours, d'ailleurs grandement influencé par les événements mondiaux. Sitôt que la situation mondiale s'aggrave, les Suisses sont d'accord de moderniser leur armée, mais dès que le danger semble s'éloigner le sens très développé de faire des économies l'emporte...

La protection civile.

C'est par 380.345 oui contre 230.616 non que le peuple suisse a accepté l'article constitutionnel qui sera à la base de l'organisation et du service de la protection civile. Ainsi donc l'échec du premier projet, qui tendait à forcer les femmes à se soustraire à ce service il y a deux ans, est corrigé. La Suisse aura son organisation de protection civile. Tous les cantons ont donné une majorité, en partie assez faible, et en tout 610.000 citoyens sur 1,5 million ont voté. Dans le canton de Schwytz, par exemple, il y avait 3.925 oui contre 3.268 non, ce qui prouve que le citoyen reste réservé à l'égard d'une nouvelle obligation. Les femmes seront appelées à la collaboration d'une manière volontaire, sans obligation légale.

H. B.